

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2010 – 43

Date : 24/06/10	Objet : Définition et cartographie des enjeux avifaunistiques et chiroptérologiques vis-à-vis des éoliennes en Lorraine	Vote : Favorable à l'unanimité
------------------------	---	---------------------------------------

Le CSRPN, réuni le 24 juin 2010, a assisté à une présentation par Mme BERTHIER (DREAL Lorraine) et MM. GAILLARD (Neomys) et GILLETTE de l'étude « Définition et cartographie des enjeux avifaunistiques et chiroptérologiques vis-à-vis des éoliennes en Lorraine ».

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

Présentation

Devant la multiplication des projets éoliens en Lorraine et face au constat que les outils d'information existants (atlas du potentiel éolien de la Lorraine, cartes départementales d'enjeux, cartes de relation entre l'éolien et l'avifaune ...) datent de plusieurs années ou ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux avifaunistiques et chiroptérologiques, une mise à jour des connaissances sur les sensibilités de l'avifaune et des chiroptères vis-à-vis des éoliennes s'avérait nécessaire. La DIREN-Lorraine a donc confié ce travail à Neomys, associé à la CPEPESC-Lorraine et au COL, en prenant pour base le rapport « Relation entre l'éolien et l'avifaune : synthèse des enjeux ornithologiques en Lorraine et conseils méthodologiques à l'attention des porteurs de projets ».

Ce travail avait essentiellement porté sur l'enjeu ornithologique, en associant les périmètres de protection ou d'inventaire (ZPS, APPB, ZNIEFF ...) à forte composante ornithologique et les zones de présence de quelques espèces à haute valeur patrimoniale.

Dans le cadre de cette étude, un volet « chiroptères » a été introduit et intervient au même niveau que le volet « avifaune ». Il a donc été fait le choix de traiter séparément trois aspects :

- la présence de zones de protection et d'inventaire à composante ornithologique et/ou chiroptérologique ;
- la définition de zones de sensibilité établies à partir des informations disponibles sur les oiseaux nicheurs sensibles aux éoliennes ;
- la définition de zones de sensibilité établies à partir des informations disponibles sur les gîtes à chiroptères, en se restreignant aux espèces patrimoniales sensibles aux éoliennes.

La dernière partie de cette étude présente les protocoles à mettre en place, aussi bien dans le cadre des études réglementaires préalables à l'installation de chaque projet éolien (études d'impacts) que dans celui des études dites « post-installation » visant pour l'essentiel à mesurer l'impact réel du projet sur notre faune vertebrée volante.

Enfin, en annexe, les espèces d'oiseaux et de chiroptères et leurs milieux de vie les plus sensibles vis-à-vis des parcs éoliens sont présentés sous forme de fiches synthétiques.

Ce document doit être perçu comme une aide à tous les acteurs de l'éolien : les communes ou communautés de communes désirant développer cette énergie renouvelable sur leur territoire, les développeurs de projets éoliens, les bureaux d'études intervenant dans les études d'impacts ou de suivi des parcs éoliens, les services de l'Etat instructeurs des demandes de permis de construire et le « simple citoyen » souhaitant s'informer sur cette problématique et avoir un avis éclairé sur les polémiques qui ne manquent pas d'accompagner la plupart des projets éoliens.

Avis du CSRPN (Avis N° 2010-43) :

Après avoir étudié ce dossier,

Considérant la méthodologie claire et précise qui a été élaborée pour ce travail,

Considérant les résultats très intéressants et apportant des données directement utilisables par tous les acteurs,

Le CSRPN :

- valide cette étude, notamment la méthodologie et les résultats ;
- incite la DREAL à la diffuser largement pour que cette méthodologie soit reprise par d'autres structures au niveau national ;
- demande à ce que les éoliennes existantes ou en projet soient intégrées dans les cartes pour avoir une meilleure visibilité de l'existant ;
- demande à ce que soit mise davantage en avant la sensibilité supérieure des chiroptères par rapport à l'avifaune face aux éoliennes.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final downward stroke.